

METIERS DE LA PETITE ENFANCE



SAGE-FEMME

Niveau bac + 5

Nature du travail

Assurer un suivi prénatal

La sage-femme assure le suivi de la grossesse normale. Son intervention est d'ordre à la fois médical (échographies, surveillance du fœtus, dépistage des facteurs de risques...) et psycho-social (suivi psychologique de la future mère, séances de préparation à l'accouchement). Dans un centre de PMI (protection maternelle et infantile) elle joue surtout un rôle d'information et de prévention : séances d'information, visites à domicile, sensibilisation aux risques d'accouchement prématuré...

Assurer les accouchements

À l'hôpital, la sage-femme assure les accouchements seuls dans 70 % des cas. Elle surveille, pas à pas, l'évolution du « travail » jusqu'à la naissance. Si un risque se révèle ou qu'une césarienne est à prévoir, elle fait appel au médecin. Après la naissance, avec la puéricultrice, elle examine le nouveau-né, contrôle ses réflexes et sa bonne santé. Lorsqu'elle exerce en libéral, au domicile, elle intervient sans la présence d'une équipe médicale : mieux vaut une solide expérience derrière soi.

Assurer un suivi postnatal

Durant les jours qui suivent, elle surveille le nouveau-né et prodigue les soins nécessaires à la mère. Il y a les suites de couches, la visite post-natale, voire la rééducation post-natale. Au-delà, les sages-femmes sont maintenant autorisées à proposer à toute patiente en bonne santé des consultations de contraception et de suivi

Accès au métier

5 années d'études sont nécessaires : 1 an à l'université puis 4 ans dans l'une des 38 écoles de sages-femmes agréées par les régions, dont 2 écoles privées payantes. La formation débute par la PACES (première année commune aux études de santé) accessible après le bac (S de préférence). La PACES se termine par un concours au nombre de places restreint (20 % d'admis).

PUERICULTRICE

Niveau bac + 4

Nature du travail

Soigner les enfants malades et informer

À l'hôpital ou en maternité : prises de sang, préparation aux interventions chirurgicales, mise sous oxygène, surveillance postopératoire... Pendant toute la durée de l'hospitalisation, elle est aussi l'interlocutrice privilégiée des parents. Elle les informe, les conseille et les accompagne. Placée sous la responsabilité du médecin, elle l'assiste lors des soins et examens. Sa formation lui permet, si besoin, de réaliser des gestes d'urgence.



Sa proximité avec le patient lui fait occuper une position centrale dans l'équipe de soins constituée

autour de l'enfant hospitalisé.

Éduquer et former

Dans un centre de PMI, elle reçoit les mamans avec leurs enfants. Elle joue alors un rôle de prévention, de protection et d'éducation auprès des familles.

Il lui arrive aussi de visiter les enfants à leur domicile.

Dans une crèche ou une halte-garderie, elle anime et encadre une équipe de professionnels, tout en continuant à s'occuper des enfants présents. L'équipe qu'elle dirige est composée d'éducateurs de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture et d'assistantes maternelles.

Accès au métier

Il faut être titulaire du DE (diplôme d'État) de puériculture, préparé en 1 an dans une école agréée. Ce métier est une spécialisation accessible aux infirmières et aux sages-femmes, dès la dernière année de leurs études (sous réserve d'obtenir le DE d'infirmier ou de sage-femme).



AUXILIAIRE- PUERICULTRICE

Niveau équivalent CAP

Nature du travail

En maternité ou dans un service hospitalier, elle donne les soins ordinaires aux nouveaux-nés ou aux enfants en bas âge. Elle les pèse, les mesure, les change, fait leur toilette et prépare les biberons. Elle conseille aussi les mères dans les soins les plus courants. Enfin, c'est elle qui assure l'entretien de la chambre de l'enfant et du matériel utilisé.

Dans les PMI, elle assiste aux consultations données par le médecin. Elle accueille les enfants, les pèse et les mesure. Elle tient les dossiers à jour et conseille les parents. Elle veille aussi à assurer la propreté du matériel et des locaux.

En crèche ou en halte-garderie, elle est responsable d'un groupe de 5 à 8 enfants bien portants, âgés de 3 mois à 3 ans. Ses activités suivent le rythme des enfants : elle les change, les fait manger ou apprend aux plus grands à manger seuls, à marcher, à devenir propres. Elle organise également des jeux et des activités d'éveil.

Les débouchés diffèrent selon la région. *Cependant, certains secteurs sont porteurs, notamment les soins à domicile ou les services de néonatalogie.*

Accès au métier

Il faut être titulaire du DEAP (diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture). Une soixantaine d'établissements publics préparent à ce diplôme. L'entrée s'effectue sur concours. Aucun diplôme n'est exigé pour le passer.



METIERS DE LA PETITE ENFANCE

PROFESSEUR DES ÉCOLES

Niveau Bac +5

Nature du travail

Apprendre à lire, écrire, compter

Exerçant exclusivement en école maternelle ou élémentaire, le professeur des écoles

travaille auprès d'enfants âgés de 3 à 11 ans. Son rôle : éveiller chez eux l'intérêt pour le monde qui les entoure, leur apprendre à lire, à écrire, à compter...

Suivre le programme, mais à sa façon

De la maternelle au primaire, le professeur suit un programme scolaire défini par le ministère de l'Éducation nationale. En maternelle, l'enfant est initié aux lettres et aux chiffres à travers le jeu. À l'école primaire, l'enseignant met l'accent sur les leçons de français et de calcul pour le préparer à l'entrée au collège. Cinq autres matières constituent les apprentissages de base : sciences et technologie, histoire-géographie, éducation civique, éducation artistique et éducation physique et sportive. Toutefois, le professeur dispose d'une certaine liberté pour organiser ses cours ainsi que les différentes activités intellectuelles, artistiques et sportives.

Un emploi du temps chargé

D'une école à l'autre, les emplois du temps sont variables. Toutefois, le professeur des écoles doit assurer chaque semaine 26 heures d'enseignement. En primaire, préparer les cours et corriger les devoirs demande beaucoup de temps, surtout quand on débute.

Accès au métier

La première étape : obtenir un master MEEF métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 1er degré. Et, il faut passer le CRPE (concours de recrutement de professeur des écoles). Une fois le concours réussi, les étudiants deviennent des fonctionnaires stagiaires en responsabilité. Ils suivent une formation en alternance en deuxième année de master qui se déroule à temps partiel dans une école. Attention : s'il est possible de se présenter au concours dès la fin du M1 (1re année de master), le recrutement définitif et la titularisation sont soumis à la validation du M2 (2e année de master)



EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

Niveau Bac +3

Nature du travail

Par le jeu et les activités d'éveil, l'éducateur de jeunes enfants tend à initier les plus petits

-au langage,

-aux habitudes d'hygiène et de sécurité

-ou encore aux règles de la vie sociale...

Son rôle consiste à stimuler la créativité des enfants et à favoriser l'acquisition de leur autonomie et de leur socialisation. Par ses contacts étroits avec les parents, il assure la continuité éducative dans le respect du milieu familial, social et culturel.

L'éducateur de jeunes enfants porte une grande attention aux enfants qui rencontrent des difficultés et les accompagne plus particulièrement dans leurs apprentissages. Il peut travailler dans toutes les structures qui accueillent de jeunes enfants : crèches, haltes-garderies, ludothèques, services pédiatriques des hôpitaux, structures pour enfants handicapés, foyers de l'enfance, pouponnières...

Accès au métier

Il faut être titulaire du DEEJE (diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants). Les écoles qui assurent la formation au DEEJE recrutent sur concours les bacheliers ST2S, ES... (ou diplôme équivalent), les titulaires du CAP petite enfance, du DEAP (diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture), du DE d'aide médico-psychologique ou d'auxiliaire de vie sociale avec 3 ans d'exercice dans la profession.



AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES (ATSEM)

Niveau CAP

Il seconde les enseignants dans les classes.

L'ATSEM assure des missions auprès des enfants : accueil des tout-petits, repas, hygiène, surveillance de la sieste. Mais il est aussi en charge de la propreté de la classe et de la préparation du matériel utile à l'enseignant pour réaliser ses activités pédagogiques.

Le **CAP petite enfance** est obligatoire pour s'inscrire au concours d'ATSEM.

Il se prépare **en 2 ans, après une classe de 3e**, au lycée professionnel ou en apprentissage.

Une fois le CAP obtenu, vous devez réussir les 2 épreuves du concours (un questionnaire à choix multiples sur les collectivités territoriales et sur l'hygiène et la sécurité puis un oral de motivation) pour figurer sur la liste d'aptitude.

ASSISTANTES MATERNELLES

Elles doivent pour exercer avoir obtenu, après une évaluation médico-sociale, un agrément du Conseil général, valable 5 ans et renouvelable.

FORMATION :

Elles bénéficient d'une formation obligatoire de 120 heures sur le développement, les rythmes et les besoins de l'enfant, la relation parents / enfant, l'accès de l'enfant à l'autonomie, la socialisation de l'enfant et le cadre institutionnel de leur travail, qui leur permet de passer sans formation complémentaire les épreuves de l'unité 1 du CAP Petite Enfance.

C'est le Conseil général, délivrant l'agrément, qui organise la formation (dans le cas d'un exercice pour le compte d'une crèche familiale, c'est le gestionnaire qui organise cette formation).

